

L'INVESTISSEMENT COLONIAL AU XVIII^e SIÈCLE

Approche méthodologique à partir de l'étude des comptes de quatre plantations sucrières à Saint-Domingue

Natacha BONNET
Docteur, CRHIA, Université de Nantes

Cette présentation est issue d'un travail de thèse, soutenue en octobre 2006 à l'Université de Nantes, sur le thème plus large de : « *Seigneurs et planteurs, entre Ouest Atlantique et Antilles : quatre familles du XVIII^e siècle* »¹. La problématique de la thèse était centrée sur la participation de propriétaires seigneuriaux à l'économie de plantation antillaise, de façon à établir dans quelle mesure leur investissement colonial a pu influencer les pratiques seigneuriales de ces gentilshommes ruraux de l'Ouest Atlantique, en posant notamment la question financière de la mobilité des capitaux entre les deux continents.

Dans le cadre de ce colloque, nous avons privilégié l'aspect colonial et centré notre propos sur les mécanismes de la gestion des plantations sucrières, en passant plus rapidement sur les modes de faire-valoir des domaines et censives en métropole.

En premier lieu, nous détaillerons le processus de réflexion qui nous a conduits à la définition du sujet de la thèse, en précisant les spécificités des sources utilisées. Puis, nous présenterons la méthodologie, avant de mettre en exergue trois analyses conclusives de notre thèse, qui permettent d'approcher le profil social des planteurs, l'importance des capitaux investis de part et d'autre de l'Atlantique et enfin les questions de rentabilité et de rendement coloniaux.

I - Travailler sur l'investissement colonial

L'origine de ce travail est angevine. Il s'agit d'un fonds d'archives, le fonds Lathan, consacré à la famille Pays, bourgeois anoblis implantés à Saint-Domingue au XVIII^e siècle. Ces sources familiales privées, inédites et variées donnent à voir la sociabilité et l'assise foncière des protagonistes tant du côté angevin qu'antillais. Elles ouvrent une voie originale, celle de la lecture d'une trajectoire familiale de part et d'autre de l'Atlantique, alors que la

¹ N. BONNET, *Seigneurs et planteurs, entre Ouest Atlantique et Antilles : quatre familles du XVIII^e siècle*, 2 tomes, thèse d'histoire soutenue sous la direction de G. SAUPIN, Université de Nantes, 2006, 669 p.

majorité des études coloniales se concentrent sur le versant antillais. Des monographies de plantations ont en effet mis en avant plusieurs noms – Paquet de Lugé, Les Pyvard de Chastullé et le Poitevin La Barre notamment² –, mais la plupart des travaux de ce type témoignent d'antécédents dans le négoce, tels les Cottineau-Lory et Macnemara de Nantes, les Fleuriau de La Rochelle, les Foäche, les Delahaye-Lebouis du Havre ou encore le financier de la Cour, Jean-Joseph Laborde³. De façon générale, il faut noter que la majorité des colons ont investi dans un bien colonial après des activités dans la flibuste et le commerce⁴. Il est moins courant de ne constater que le seul engagement foncier comme vecteur de l'installation antillaise.

Notre objectif de travail était, d'une part, de replacer l'investissement colonial, non tel qu'il est habituellement présenté, c'est-à-dire coupé de ses décideurs métropolitains⁵, mais d'envisager l'étude des patrimoines familiaux des deux côtés de l'Atlantique et, d'autre part, de centrer la recherche sur les investisseurs, en excluant les familles de négociants et d'armateurs. Ces deux postulats de départ imposaient par conséquent de suivre, sur les deux continents, les modes de gestion foncière d'abord et les résultats financiers ensuite, tant la rente des fermages seigneuriaux que la manne sucrière. Il s'agit de comprendre qui investit aux îles et comment est gérée cette appropriation de la terre coloniale, et surtout d'établir comment des métropolitains avaient pris ce statut d'accédants coloniaux, sachant que la

² H. du HALGOUET, « Inventaire d'une habitation à Saint-Domingue » (Plantation Paquet de Lugé), in *Société de l'Histoire des colonies françaises*, 1933, n° 4, pp. 215-250. E. NOËL, « Une ascension par les Isles : les Pyvard de Chastullé au XVIII^e siècle », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 103, 1996, n° 1, pp. 67-81. G. DEBIEN, *Un colon sur sa plantation* (famille La Barre), Dakar, Université de Dakar, Publication de la section histoire, n° 1, 1959, 185 p.

³ G. DEBIEN, « Plantations et esclaves à Saint-Domingue : la sucrerie Cottineau », in *Notes d'histoire coloniale*, n° 66, Dakar, 1962, 82 p. ; M. SABLÉ, *Une famille d'Irlandais en France au XVIII^e siècle : les Macnemara*, maîtrise sous la direction d'E. NOËL, Université de Nantes, 2004, 190 p. La plantation Bellevue appartenant à la famille rochelaise Fleuriau a été étudiée par J. de CAUNA : *Au temps des îles à sucre (histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIII^e siècle)*, Paris, Karthala, 1987, 250 p. ; Maurice BEGOUEN DEMEAUX, *Mémorial d'une famille du Havre. Aspects de Saint-Domingue pendant la guerre de Sept Ans d'après les papiers Foache*, Le Havre, 1967, 35 p. ; E. NOËL, « La fortune antillaise des Delahaye-Lebouis (fin du XVIII^e siècle - début du XIX^e siècle) », in *Histoire, économie et société*, Sedes, 1997, n°4, pp. 647-670 ; « Mémoires de Jean-Joseph Laborde » (publié et introduit par Y. DURAND), in *Bulletin de la société d'histoire de France*, Paris, 1971, pp. 73-162.

⁴ Pour la cité portuaire de Nantes, on peut citer, entre autres, les Chaurand, Coustard, Viau des Thébaudières et Espivent de la Villeboisnet, tous armateurs sur la place de Nantes mais aussi propriétaires de carreaux antillais. Jean Meyer dresse un état des fortunes coloniales pour certains d'entre eux. Cf. J. MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, École pratique des Hautes Études, 2^e édition, 1985, p. 834.

⁵ L'absentéisme croissant des colons au fil du XVIII^e siècle qui engendre la généralisation du système de mise en gérance, a d'ailleurs inspiré une étude à partir des recommandations épistolaires que les propriétaires adressent au personnel qu'ils ont placé à la tête de leur plantation pour les remplacer : D. GUYVARCH, *Instructions des colons à leurs gérants aux Antilles (1687- An III)*, mémoire de maîtrise soutenu sous la direction de G. DEBIEN, Université de Nantes, 101 p.

typologie sociale des colons, hors réseau négociant, renvoie nécessairement à une élite, noble ou bourgeoise, mais rentière du sol.

Cette démarche comparative nécessite de se placer à l'échelle monographique, en procédant par des études de cas. Une monographie a été réalisée pour une famille originaire d'Orléans, installée à La Rochelle au début du XVIII^e siècle, les Beauharnais, rentiers parisiens, propriétaires d'habitations à Saint-Domingue, de salines à l'île de Ré et de seigneuries à Blois et Fontenay-le-Comte⁶. Cette problématique d'étude des relations économiques et sociales entre les îles et la métropole est celle que nous nous sommes fixée, mais le cadre du réseau ligérien, entre la façade atlantique et son arrière-pays, nous place dans une perspective différente, centrée sur la gentilhommerie rurale provinciale.

L'approche monographique, si elle est critiquable par sa vue nécessairement restrictive qui pose évidemment le problème de « *la représentativité de l'échantillon traité par rapport à l'ensemble dans lequel il avait vocation à s'intégrer comme une pièce doit trouver sa place dans un puzzle* »⁷, a par définition le mérite de décortiquer les mécanismes humains et économiques d'individus dont on ne saurait comprendre les motivations en regardant de haut et de loin. De fait, nous avons souhaité confronter plusieurs monographies. Le choix des familles a été fait en tenant compte de deux aspects : d'une part, des archives disponibles et économiquement utilisables pour une telle étude comparative foncière, de façon à disposer de points de comparaison fournis et détaillés pour les quatre domaines antillais retenus et que ceux-ci puissent être rigoureusement confrontés en terme de production et de résultats financiers et, d'autre part, de la représentativité des familles retenues. Il convenait en effet d'essayer de multiplier les profils économiques et sociaux, afin que l'échantillon retenu offre une diversité des typologies sociales présentes aux îles, en faisant apparaître des cas de figure d'implantation et de gestion foncière bien différenciées, pour tendre vers une représentativité la plus affinée possible. Au final, le corpus retenu permet de distinguer quatre profils sociaux : la famille Pays de Lathan, issue de la bourgeoisie sarthoise et anoblie dans le 1^{er} tiers du XVIII^e siècle, les Galbaud du Fort, famille nantaise de la petite noblesse de robe, les Le Chauff de Kerguenec appartenant à la petite noblesse rurale bretonne et enfin les Stapleton, appartenant à la noblesse débarquée irlandaise et issue de la vieille noblesse.

⁶ Les Beauharnais sont une des alliances de la famille Le Pyvard de Chastullé dont il a été question précédemment. Cf. E. NOËL, *Les Beauharnais, une fortune antillaise, 1756-1796*, École Pratique des hautes Études, Genève, Droz, 2003, 404 p. ; id., « L'île de Ré, perle saline des Beauharnais au XVIII^e siècle », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1993, t. 100, n° 3, pp. 285-297.

⁷ B. LEPETIT et J. REVEL, « L'expérimentation contre l'arbitraire », in *Annales économiques, sociétés et civilisation*, 1992, n°1, p. 264.

Dans cette perspective monographique, l'étude s'est principalement appuyée sur des documents privés, qu'ils aient été conservés chez des particuliers ou déposés dans les dépôts d'archives. Les papiers susceptibles de nourrir l'étude sont en effet localisés en France. L'indépendance d'Haïti en 1804, et l'insurrection qui y a précédé, a vu l'incendie, ou au mieux, le rapatriement des archives administratives et notariées. Et surtout, les documents qui m'intéressaient le plus, c'est-à-dire les correspondances et les comptes de régie des plantations, sont des archives familiales. Celles-ci sont nombreuses, dispersées et parfois difficiles d'accès comme pour les archives privées de Lathan ou bien encore non classées comme pour le fonds Galbaud, lequel avait certes été confié aux archives publiques mais était resté non communicable depuis le regroupement des différentes liasses par Gabriel Debien⁸, jusqu'à ce que Jean-François Caraës, conservateur aux archives départementales de Loire-Atlantique, nous en autorise l'accès et nous charge de leur classement.

Les quatre corpus d'archives familiales ont été confortés par l'apport des études notariales et des dossiers du séquestre révolutionnaire. Ces derniers contiennent des inventaires détaillés des patrimoines tant mobiliers qu'immobiliers à l'extrême fin du XVIII^e siècle. En outre, le fonds des archives d'Outre-mer a permis de pallier, pour la période révolutionnaire, les lacunes des archives familiales, puisque les plantations étaient à cette date soumises au séquestre et que leur gestion échappait, de fait, à leurs propriétaires.

II - Le choix d'une méthodologie comparative

Le sujet de thèse s'inscrit dans un cadre géographique particulier : le réseau ligérien, qui entretient des liens économiques très forts avec les Antilles et surtout avec Saint-Domingue. Les activités maritimes et marchandes ont créé un courant d'émigration. Ont alors été enrôlés comme gens de mer bon nombre de Nantais et de résidants de sa zone d'influence, du Croisic aux Sables-d'Olonne⁹. Les candidats au départ ont aussi été recrutés dans les arrière-pays, poitevin pour le port de La Rochelle, angevin pour celui de Nantes. Au XVII^e siècle, ils ont fourni cette main-d'œuvre agricole nécessaire au défrichement des terres coloniales. Certains de ces engagés, par le petit pécule reçu à la fin de leur contrat, ont pu

⁸ Gabriel DEBIEN avait travaillé sur les papiers Galbaud, alors conservés chez les héritiers. Ceux-ci les ont déposés en 1995 aux archives départementales de la Loire-Atlantique. G. DEBIEN, *Une plantation à Saint-Domingue : la sucrerie Galbaud du Fort (1690-1802)*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 1941, 136 p.

⁹ M. BOUYER, *Les gens de mer de la Rivière de Loire : étude d'un bassin de main-d'œuvre du commerce nantais du XVIII^e siècle*, 2 tomes, thèse d'histoire soutenue sous la direction de G. SAUPIN, Université de Nantes, 2004, t. 2, p. 542.

s'installer et constituer la société des « petits Blancs ». La géographie de ces arrière-pays de départ répond avant tout à une donnée économique, les régions de Civray et de Saint-Maixent dans le Poitou étant des zones de productions de bonneterie, celle de l'Anjou d'ardoises et de textile, matières premières qui constituent les cargaisons des capitaines en partance pour l'Outre-mer.

Gabriel DEBIEN a établi que l'émigration des hommes a suivi celle des marchandises¹⁰. Plusieurs fils de la moyenne bourgeoisie se sont également embarqués avec l'espoir de faire jouer le réseau provincial déjà largement représenté à la colonie et ainsi de parvenir à se placer comme gérants de plantations ou commissionnaires en ville. Ces départs sont numériquement plus faibles que ceux des engagés, mais Charles FROSTIN a mis en évidence tout un réseau de familles de la moyenne bourgeoisie angevine dont les intérêts et les alliances sont liés à Saint-Domingue¹¹. La noblesse des arrière-pays a parallèlement, mais quelquefois plus tardivement, investi ses capitaux dans des propriétés antillaises, majoritairement à l'Ouest de la partie française de Saint-Domingue pour les Angevins¹². La concentration de leurs établissements dans la plaine de Léogane et du Cul-de-Sac et également aux Cayes dans la partie Sud, s'inscrit dans l'héritage de deux figures angevines du XVII^e siècle : Yvon, sieur des Landes, marchand-colon qui développe un réseau d'engagés à partir de son Anjou natal pour les installer à Léogane, où il établit dès 1680 la première sucrerie de la partie Ouest, et Ogeron, premier gouverneur des îles de la Tortue et de Saint-Domingue. L'Anjou entretient donc dès le XVII^e siècle des liens particuliers et forts avec l'île de Saint-Domingue, à l'époque où celle-ci engage la pleine révolution sucrière, qui supprime alors la culture du tabac.

C'est cette triple base d'appui foncier qui a été choisie comme cadre d'étude : la façade atlantique, son arrière-pays angevin et la « perle des Antilles », à partir de quatre itinéraires familiaux, dont les protagonistes ont tous en commun d'être seigneurs et planteurs. La famille la plus citadine, par sa proche localisation du cœur de la cité nantaise, est celle des

¹⁰ Les travaux de Gabriel DEBIEN sont nombreux sur la question des engagés. Il y a notamment consacré sa thèse complémentaire : *La société coloniale aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les engagés pour les Antilles (1634-1715)*, Université de Paris, 1951, 280 p.

¹¹ C. FROSTIN, « Angevins de modeste condition établis à Saint-Domingue », *Notes d'Histoire coloniale*, n°139, in *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, 1970, n° 209, pp. 447-468 ; id., « Entre l'Anjou et Saint-Domingue : de l'ardoise au café, 1750-1791 », in *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, 1970, n° 13-14, pp. 29-60.

¹² L. DENISSE, *Les Angevins à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*, mémoire de maîtrise, Université d'Angers, 1992. L'auteur a répertorié plusieurs familles de colons angevins, dont les Grandhomme de Gizeux et les Pays de Lathan, mais aussi la société des petits Blancs originaires d'Anjou comme les Sartre, Labry, Heurteloup. Son travail témoigne de l'importance de la diaspora angevine en la colonie.

Galbaud du Fort, domiciliée en la paroisse de Saint-Donatien, à Saint-Joseph de Porterie. La seconde, la famille Le Chauff de Kerguenec, réside en la presqu'île guérandaise, à Saint-Molf. La troisième, la lignée Pays de Lathan, la plus isolée du réseau ligérien, a pris pour patronyme nobiliaire le nom du cours d'eau qui longe le château qu'elle a acquis aux confins de l'Anjou et de la Touraine. La dernière famille du corpus, les Stapleton, est à la fois nantaise et angevine, mais avant tout originaire d'Irlande, ce qui explique que son installation en l'île de Saint-Domingue succède à un séjour dans les Antilles anglaises où elle était venue chercher refuge¹³. Son itinéraire durant le XVIII^e siècle illustre parfaitement la notion de dualité géographique de l'étude. Alors qu'elle s'établit à Saint-Domingue aux dernières heures du XVII^e siècle, le père de famille fait passer ses enfants, et notamment sa fille, à La Rochelle. Mais c'est à Nantes qu'il débarque lui-même en 1698 pour s'installer à la Fosse, en plein quartier des affaires. Trois ans plus tard, il achète dans la proche banlieue de la ville, à Chantenay, la terre des Dervallières. Son fils consolide l'implantation nantaise en acquérant, sur la même paroisse, les propriétés des Grande et Petite Durandières¹⁴. L'investissement dans l'arrière-pays, au milieu du XVIII^e siècle, marque l'ascension sociale et la réussite économique de cette lignée de la noblesse débarquée, qui fixe sa résidence dans le Saumurois, à Trèves-Cunault, propriété qu'elle fait rapidement ériger en comté. La famille irlandaise, et pour cause, est la seule qui échappe à la concentration des établissements de Nantais et d'Angevins dans la partie Ouest de l'île. Elle est propriétaire dans la plaine du Nord, la plus anciennement établie en cannes et surtout la plus productive.

Le cadre chronologique dérive des possibilités archivistiques offertes par les sources familiales, à l'époque où elles sont les plus prolixes, soit le XVIII^e siècle. Cette période correspond à l'apogée du commerce colonial nantais et au plein essor de l'économie de plantation, fondée sur l'esclavage et l'intensification de la traite des Noirs, parallèlement à la pénétration en province des idées des Lumières et du mouvement physiocratique. Ce cadre permet de saisir au mieux les contradictions des protagonistes, entre un goût prononcé pour les lectures ouvertes sur le monde et les nouveautés de leur temps, voire les opuscules éclairés, et la permanence des privilèges aristocratiques ainsi que des préséances comme le droit de présentation aux chapelles par exemple.

¹³ Cette émigration appartient au vaste mouvement d'exil des jacobites irlandais à la fin du XVII^e siècle. La plupart ont pris la direction des côtes atlantiques, bretonnes en particulier. Un plus petit nombre a fui aux Antilles. Cf. D. TELLEZ ALARCIA, « L'exil jacobite irlandais et l'Ouest de la France (1691-1716) », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, numéro spécial : *Les étrangers dans l'Ouest de la France, XVIII^e-XX^e siècles*, Actes du colloque de Cholet, 25 et 26 juillet 2002, p. 26.

¹⁴ La toponymie actuelle du lieu est « Durantière », mais celle rencontrée dans tous les actes familiaux du XVIII^e

Le sujet de thèse s'est construit sur une dualité géographique de part et d'autre de l'Atlantique, dans le but d'apprécier le degré d'intégration de ces familles propriétaires fonciers dans l'économie de marché du XVIII^e siècle et de voir dans quelle mesure la participation à l'économie de plantation a pu influencer leur gestion seigneuriale. En d'autres termes, comment une expérience de planteurs antillais impliqués dans le commerce international a pu ou non déteindre sur les pratiques seigneuriales de ces gentilshommes ruraux de l'Ouest Atlantique ? Il faut néanmoins préciser la signification du vocable « d'économie de marché » dans le contexte antillais du XVIII^e siècle, c'est-à-dire sous le régime de l'Exclusif commercial : le prix du sucre est imposé par les négociants métropolitains et « *résulte d'une structure de marché de type concurrence monopolistique et [est] fixé côté demande* »¹⁵. Au sein de cet essor de l'économie d'esclavage se pose la question de la dynamique éventuelle offerte par l'association de deux types différents d'exploitations rurales dépendant d'un même patrimoine familial.

« La seigneurie devenait une affaire comme une autre. Des seigneurs participaient à de multiples activités économiques. Certains géraient des domaines coloniaux et faisaient des affaires avec du sucre et du café (...). Les revenus des seigneuries prenaient place dans un ensemble d'activités commerciales (...) les terres rapportaient, mais aussi au XVIII^e siècle, les bois, à cause de la demande des chantiers navals. Une bonne gestion des droits féodaux amenait également des recettes qui n'étaient pas négligées. La seigneurie devenait la matrice du capitalisme agricole »¹⁶.

Jean GALLET met en évidence l'interférence de la seigneurie avec trois éléments : l'investissement colonial, la spéculation du marché forestier et l'attention portée aux revenus féodaux, en insistant sur une évolution économique particulièrement libérale de certains seigneurs. L'orientation coloniale est d'ailleurs présentée par l'auteur comme un investissement foncier banal, une opération de spéculation largement usitée. Le modèle décrit est celui de châtelains ouverts sur le monde et sur les opportunités techniques et financières de leur temps, maintenant – sans que cela apparaisse contradictoire puisqu'elle vise à une rentabilité maximale – une gestion rigoureuse et une perception régulière des droits féodaux attachés à leur seigneurie. La « bonne gestion des droits féodaux » interroge sur les moyens

siècle mentionne « Durandières », aussi l'étude retiendra-t-elle ce dernier terme.

¹⁵ A. LEGRIS et F. CÉLIMÈNE, « L'économie coloniale des Antilles françaises au temps de l'esclavage », in A. LEGRIS et F. CÉLIMÈNE (dir.), *L'économie de l'esclavage colonial, enquête et bilan du XVII^e au XIX^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 2002, p. 139.

¹⁶ J. GALLET, « Les transformations de la seigneurie en France entre 1600 et 1789 », in *Revue Histoire, économie et société*, « Terre et paysans », Paris, Sedes, 1^{er} trimestre 1999, n°1, p. 76.

mis en œuvre par le seigneur, sans pour autant renvoyer nécessairement à une « réaction seigneuriale » telle qu'on l'entend habituellement, c'est-à-dire avec recherche de vieux droits oubliés et réfection des terriers, la seigneurie n'étant pas devenue une « coquille vide » comme l'a souligné Annie ANTOINE pour le Bas-Maine¹⁷. Jacques PÉRET, à travers l'exemple du duché de la Meilleraye en Gâtine, montre d'ailleurs une offensive qui est davantage du ressort du fermier général, puisqu'elle s'exerce au travers des clauses des baux, et indique de la même façon que les cadres de la seigneurie gâtinelle ont été maintenus sans qu'il ait été besoin de les réaffirmer par un arsenal de procédés juridiques¹⁸. D'ailleurs, les « symptômes juridiques » d'une réaction relèvent de la fin du XVI^e siècle, ce qui confirme que dater celle-ci de la seconde moitié du XVIII^e siècle reste inapproprié et renvoie à une valorisation de la seigneurie, exercée par pression sur les preneurs des exploitations¹⁹.

Cette thèse se place dans une démarche d'étude des interférences entre deux systèmes socialement traditionnels, l'un parce que féodal, l'autre parce qu'esclavagiste et économiquement considérés tous les deux comme des paradigmes productifs. Dans le modèle seigneurial, la rente du propriétaire est celle des fermes du domaine et des cens tirés de la mouvance. Sa capacité à pouvoir diminuer la seconde aire pour agrandir la première (cas des retraits féodaux²⁰) ou l'inverse (les afféagements) participe d'une solide connaissance des procédures juridiques à sa disposition. C'est aussi la marque d'un seigneur suffisamment présent pour connaître son territoire et juger les terres qu'il conviendrait de défricher, de rassembler ou au contraire de céder à la meilleure occasion. La valorisation d'une seigneurie ne s'inscrit donc pas dans un schéma géographique figé²¹.

Dans le cas de l'exploitation sucrière, qui a illustré l'exemple type de l'économie de plantation pour les colonies françaises, le mode de production sur les domaines antillais au XVIII^e siècle est resté inchangé depuis le XII^e siècle, autrement dit sans innovation technique

¹⁷ A. ANTOINE, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle*, Ouvrage tiré de la thèse soutenue à l'Université du Maine en 1993, Mayenne, éditions régionales de l'Ouest, 1994, 539 p.

¹⁸ J. PÉRET, *Seigneurs et seigneuries en Gâtine Poitevine. Le duché de la Meilleraye, XVII^e et XVIII^e siècles*, Ouvrage tiré de la thèse soutenue à l'Université de Poitiers en 1972, Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest, t. XIII, 1976, p. 101.

¹⁹ J. MEYER, *La noblesse bretonne...*, *op. cit.*, p. 788.

²⁰ L'exemple majeur de l'utilisation des retraits féodaux a été développée par Louis MERLE dans son étude de la constitution des métairies de Gâtine : *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la Révolution*, Paris, EPHÉSS, 1958, 252 p.

²¹ A. ANTOINE, « Les espaces imbriqués du château à l'époque moderne. Espace naturel ? Espace agricole ? Espace seigneurial ? », in *Le Château et la nature*, Actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord, 24-26 septembre 2004, textes réunis par A.-M. COCULA et M. COMBET, Bordeaux, Ausonius, 2005, pp. 179-194.

majeure et en l'absence d'évolution dans la division du travail²². Le procédé de fabrication de la canne est hérité des Hollandais, chassés du Brésil en 1654, qui l'ont introduit aux Antilles françaises, d'abord à la Barbade²³. Ils ont fourni les crédits, importé les esclaves et contrôlé le commerce de la denrée sucrière produite²⁴. L'économie sucrière antillaise bénéficie donc, dans sa phase constitutive, de l'apport financier et du savoir-faire technologique des Hollandais. Le circuit de transformation des cannes commence au moulin, puis le vesou est cuit dans plusieurs chaudières successives, avant d'être disposé dans des « rafraîchissoirs ». L'activité sucrière ne dépend donc pas de contraintes agricoles, mais d'une industrie intégrée. En 1790, Dutrône La Couture, dans son *Précis sur la canne et les moyens d'en extraire le sel essentiel*, ajoutait déjà à la définition strictement économique de la plantation, la notion de pouvoir : « *On nomme habitation une société d'hommes réunis, un ensemble de bestiaux et de bâtiments, fixés sur une propriété. Une habitation doit être considérée comme un petit gouvernement dont le propriétaire est le maître et qu'il régit sous la loi du souverain* »²⁵. Le terme d'*Habitation*, d'abord restrictif aux structures sucrières, a recouvert par extension toutes les exploitations de quelque nature qu'elles soient, à l'exception toutefois des « places à vivres »²⁶. L'économie de plantation est fondée sur une concentration et une division du travail ainsi que sur le rassemblement des terres et l'accumulation de capitaux. Le système ou « complexe » de plantation tel que le définit Philip CURTIN, repose sur six facteurs majeurs²⁷ :

- 1- Une production très largement assurée par le travail forcé, souvent esclavagiste.
- 2- Une population « ouvrière » incapable d'assurer son propre renouvellement. La plantation est contrainte de faire appel à des nouveaux-venus pour maintenir son effectif.
- 3- Une entreprise agricole organisée sur une échelle capitaliste avec une optimisation de la superficie des plantations et du nombre de travailleurs ainsi que la surveillance constante du travail.

²² A-P. BLÉRALD, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1986, p. 26.

²³ La Barbade est la première île des Antilles où la canne a été cultivée de façon esclavagiste. Cf. J. MEYER, *Histoire du sucre*, Paris, Desjonquères, 1989, Collection Outre-mer, p. 116.

²⁴ *Idem*, p. 118 ; A. LEGRIS et F. CÉLIMÈNE, « L'économie coloniale... », art. cit., p. 138.

²⁵ Annotation de P. PLUCHON, in A-S. de WIMPFEN, *Haïti au XVIII^e siècle ; richesse et esclavage dans une colonie française*, édition présentée et annotée par Pierre Pluchon, (édition originale : *Voyage à Saint-Domingue pendant les années 1788-89 et 1790, 1797*), Paris, Karthala, 1993, p. 74.

²⁶ P. PLUCHON, *Histoire de la colonisation française*, t. 1 : *Le premier empire colonial, des origines à la Restauration*, Paris, Fayard, 1991, p. 401 et 403.

²⁷ Ph. CURTIN, *The rise and fall of the plantation complex. Essays in Atlantic History*, Cambridge University Press, 1998, 2^e édition, 222 p.

- 4- La permanence de certains critères féodaux, puisque le planteur dispose d'une forme évidente et absolue de juridiction sur le lieu.
- 5- La constitution de sociétés spécialisées et dépendantes de l'extérieur pour l'exportation des produits comme pour l'approvisionnement en vivres et produits manufacturés.
- 6- Enfin un contrôle politique résidant dans un autre continent, où dominent des sociétés organisées de manière différente.

Cette définition du système de plantation montre qu'il n'est restrictif ni d'une époque, ni d'un lieu d'exploitation et de décision, en l'occurrence le XVIII^e siècle, Saint-Domingue et la métropole française. Il a en effet fonctionné dès le XII^e siècle en Italie notamment et ne disparaît que dans les années 1940-1960. Il est toutefois avéré que le XVIII^e siècle marque son âge d'or et qu'il est alors largement concomitant avec la traite négrière. Toutefois, l'esclavage ne suffit pas à définir l'économie de plantation. La plantation n'y a pas toujours été associée, la main-d'œuvre africaine n'apparaissant qu'au milieu du XV^e siècle. Le système n'est pas non plus propre à une culture, même si la canne à sucre appelle, par sa difficulté de mise en valeur, une structure agro-industrielle telle que l'économie de plantation. L'important réside dans le coût de production pour que le marché, c'est-à-dire l'Europe, achète moins cher. Cette dernière apparaît en outre bénéficiaire de l'économie de plantation antillaise du XVIII^e siècle, car elle fait vivre un Français sur huit, si l'on tient compte de l'ensemble des acteurs concernés : les négociants-armateurs, les gens de mer, ainsi que les artisans et les employés des industries de produits chargés dans les navires en partance pour l'Afrique et l'Outre-mer²⁸.

Le désir de rentabiliser au maximum les capitaux investis a abouti à imposer la structure latifundiaire pour ces exploitations de monoproduction sucrière et, en corollaire, à envisager l'esclavage comme un déterminisme. Toutefois cette logique répond, à l'origine, autant à un phénomène social qu'économique, car ainsi que le souligne Pierre DOCKÈS, si l'économie de plantation sucrière a été développée de façon préférentielle sur des territoires insulaires, c'est parce que ce cadre géographique clos permettait d'isoler cette société très spécifique²⁹. Le recours à des captifs africains participe de cette logique, puisqu'une population que l'on déracine a forcément moins les moyens de se défendre que des autochtones. La concentration des terres et l'effacement de la petite propriété ont été favorisés

²⁸ J. de CAUNA, *Au temps des îles à sucre...*, op. cit., p. 12.

²⁹ P. DOCKÈS, « Le paradigme sucrier (XI^e-XIX^e siècle) », in A. LEGRIS et F. CÉLIMÈNE (dir.), *L'économie de l'esclavage colonial...*, op. cit., p. 115.

par la législation depuis la fin du XVII^e siècle, en mettant les biens à l'abri des morcellements consécutifs aux saisies pour dettes et aux transmissions successorales. L'indivision entre les héritiers a toujours prévalu, comme pour la plantation des héritiers Maré, échue pour un tiers à Le Chauff de Kerguenec. L'unité de la structure productive, constituant le fondement de l'économie de plantation, reste donc préservée.

La plantation sucrière devient une concentration verticale. Elle regroupe les procédés agricoles et manufacturiers et associe une agriculture commercialisée, spéculative, capitalisée, engageant de lourds investissements de main-d'œuvre, d'infrastructures et de matériel et faisant appel aux circuits négociants étrangers. Elle est de fait beaucoup plus évoluée que ne le sont les exploitations agricoles françaises à la même époque. Le système reste celui d'un paradoxe entre, d'une part, l'innovation technique et l'ouverture aux marchés internationaux et, d'autre part, l'archaïsme d'une société esclavagiste. Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU qualifie le complexe de plantation de « réalité fugace », insuffisamment autonome pour survivre. Pierre PLUCHON estime à l'inverse qu'en réduisant la part des cultures vivrières pour se concentrer sur les cultures d'exportation, la plantation va à l'encontre d'un système autarcique, car elle oblige à recourir de temps à autres à des achats de farine, de riz et de biscuits pour compléter la nourriture des ateliers serviles. L'auteur voit dans cette agriculture tournée vers l'exportation la réalisation de la révolution agraire capitaliste que l'Angleterre a entreprise au XVI^e siècle et à laquelle la France ne fait que s'initier.

En 1691, six années avant que le traité de Ryswick reconnaisse la partition de l'île de Saint-Domingue entre Français à l'Ouest et Espagnols à l'Est, la partie Ouest ne possède aucune sucrerie³⁰. Le regroupement de concessions de terres, accordées par l'administration et consacrées en grande majorité au tabac, avait été effectif à Saint-Domingue sous le gouverneur Ogeron dans les années 1665-1670³¹. Malgré la résistance des petits colons attachés à cette culture peu exigeante en termes de main-d'œuvre, elle cède la place à la canne à sucre. En 1713, elle en compte 138 (dont 55 dans le quartier de l'Ouest) et 793 en 1790³². À

³⁰ La partie espagnole, plus vaste et plus fertile, regroupe au début du XVIII^e siècle, une population de 18 000 personnes, dont quelque 500 caboteurs français occupés le long de la côte et une forte proportion de moines. Son agriculture, essentiellement portée sur le tabac, n'a jamais atteint au XVIII^e siècle le niveau de sa voisine française.

³¹ M. DEVÈZE, *Antilles, Guyane, la mer des Caraïbes de 1492 à 1789*, Paris, Sedes, 1977, p. 183.

³² La production sucrière de Saint-Domingue connaît un essor fulgurant : elle passe de 6 000 tonnes par an en 1715 à 10 000 en 1730, 40 000 en 1740, 62 640 en 1767 et elle atteint 77 155 en 1788. L'année suivante, la production se chiffre à 86 000 tonnes, constituant ainsi les deux-tiers du sucre produit dans les îles françaises. Parallèlement, le nombre de sucreries passe de 138 en 1713 à 600 en 1754. Cf. M. DEVÈZE, *Antilles*,

cette date, le capital manufacturier de la colonie, comprenant les terres, les esclaves et les bâtiments de 793 sucreries, 3 117 cafétérias, 789 cotonneries et 3 151 indigoteries, ainsi que les immeubles des différentes villes, est estimé entre 5 et 6 milliards de livres³³. Rien d'étonnant donc à ce que le créole MOREAU de SAINT-MÉRY commence sa description topographique, physique, civile, politique et historique de Saint-Domingue en 1797 par en vanter la supériorité financière : « *La partie française de l'île de Saint-Domingue est, de toutes les possessions de la France dans le Nouveau Monde, la plus importante par les richesses qu'elle procure à sa métropole et par l'influence qu'elle a sur son agriculture et sur son commerce* »³⁴. La « perle des Antilles », ou *Hispaniola* selon son nom espagnol³⁵, qui avait accueilli le premier établissement européen d'Amérique juste après l'arrivée de Christophe Colomb en 1492³⁶, et connu la présence française depuis 1630 par l'installation de flibustiers et de boucaniers, chassés de l'île de Saint-Christophe, se révèle être la seule colonie du Royaume dont la recette couvre la dépense.

En France, le mythe de l'eldorado existe et l'on comprend alors l'émigration préférentielle vers Saint-Domingue, par rapport aux autres colonies, de ces cadets de famille en quête de fortune, alors que le Nouveau Monde avait, jusque là, bénéficié d'un peuplement roturier. À la veille de la Révolution, la partie française de l'île compte une population d'environ 40 000 Blancs, 10 000 gens de couleur et plus de 450 000 esclaves, soit un total dépassant 500 000 personnes pour une superficie estimée à 875 500 hectares, dont une petite moitié en bois et futaies³⁷. Le XVIII^e siècle correspond à l'apogée du développement de l'île, après le défrichement des terres coloniales et leur mise en valeur progressive par la culture du tabac. Il marque le plein fonctionnement de l'économie de plantation, basée sur le système esclavagiste. C'est cette évolution, de la constitution ou de l'achat d'exploitations sucrières par les pionniers du début du XVIII^e siècle, puis la transmission par héritage et/ou par alliance jusqu'à la dépossession concomitante à l'insurrection générale avant l'indépendance de l'île

Guyanes..., *op. cit.*, p. 256 et 267 et P. BUTEL, chapitre 5 : L'essor antillais au XVIII^e siècle, in P. PLUCHON (dir.), *Histoire des Antilles et de la Guyane*, Toulouse, Privat, 1982, p. 113.

³³ P. PLUCHON se fonde sur les chiffres du commissaire des colonies de Proisy. Cf. préface du manuscrit de A-S. De WIMPFEN, *Haïti au XVIII^e siècle...*, *op. cit.*, p. 43.

³⁴ MOREAU de SAINT-MÉRY, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle de Saint-Domingue*, Nouvelle édition revue et complétée par B. MAUREL et E. TAILLEMITE, Société de l'histoire des colonies françaises, Larose, 1958, 3 tomes, p. 25.

³⁵ L'appellation *Hispaniola* qui fait suite à celle d'*Isabella*, signifie *La Petite Espagne*. Originellement les populations qui l'occupaient lui auraient donné les noms de *Quisqueïa*, *Haïti* et *Cipanga*, d'après ce que rapporte le voyageur de Wimpffen ; ces noms correspondraient peut-être davantage à des lieux de l'île. Cf. P. PLUCHON, préface du manuscrit de A-S. De WIMPFEN, *Haïti au XVIII^e s...*, *op. cit.*, p. 71.

³⁶ Selon A. ROSENBLAT et J. PÉREZ DE LA RIVA, Haïti comptait 100 000 à 150 000 habitants en 1492. *Idem*, p. 140.

au tout début du siècle suivant, que nous avons suivie au fil de trois ou quatre générations suivant les opportunités offertes par les sources familiales.

III - Données conclusives de la thèse

Dégager les interférences sociales et économiques entre les deux modes de vie et surtout de gestion pose évidemment la question financière. Il s'agissait notamment de voir s'il y avait mobilité des capitaux entre les deux continents. Autrement dit, la plantation coloniale était-elle rentable et, le cas échéant, est-ce qu'on peut noter une concordance entre la chronologie des profits sucriers et celle des investissements fonciers en métropole ?

A- Qui investit aux îles ?

Les lignées étudiées présentent quatre trajectoires distinctes quant aux origines familiales, notamment l'ancienneté de la noblesse. La vie aux Antilles, où la hiérarchie sociale est moins marquée du fait de la jeunesse de ses administrations et le manque de structures, a été, pour les Pays, famille de la bourgeoisie sarthoise, l'opportunité d'obtenir plus aisément un commandement militaire. Le premier de la lignée à l'exercer est Donatien Pays émigré à la colonie vraisemblablement au tout début du XVIII^e siècle. Il y épouse en 1707 Françoise-Geneviève Grandhomme, fille de Jacques Grandhomme, capitaine de milices à Saint-Domingue. Les Grandhomme constituent l'une des plus anciennes familles établies en la colonie. Il est donc patent que la famille Pays se crée, par mimétisme social, une tradition militaire tant à Saint-Domingue qu'en métropole. L'aîné de leur fils, André-Donatien, naît à la colonie mais revient en métropole à l'âge adulte. Il accède à la noblesse par l'achat de lettres et s'installe au château de Lathan, en adoptant le patronyme du lieu et les prérogatives qui s'y rattachent. La troisième génération n'a, quant à elle, pas connu les rivages antillais.

De la même façon que pour les Pays, la colonie a facilité la progression sociale de la famille Galbaud, qui appartient à la gentilhommerie provinciale. Elle s'allie à la moyenne bourgeoisie tout au long des XVI^e et XVII^e siècles. L'ascension sociale est lente, mais régulière et efficace, à partir de la charge d'auditeur à la chambre des comptes. C'est d'ailleurs par cette charge que la famille entre dans le second ordre. De toutes les lignées étudiées, ce sont les Galbaud qui illustrent le mieux un mode de vie créole. Philippe-François Galbaud du Fort s'y installe en famille durant six années, avant de repasser en métropole en

³⁷ A.-S. De WIMPFEN, *Haïti au XVIII^e siècle...*, *op. cit.*, p. 203.

1742. Puis, vingt années plus tard, suite à la mauvaise gestion du gérant, il décide de repartir seul. Il y prend des fonctions dans l'administration coloniale, celle de conseiller au Conseil Supérieur du Port-au-Prince. Ces places étaient très recherchées, par le statut et les honneurs qu'elles conféraient. Il décède à la colonie cinq années après, en 1767.

Pour les lignées Le Chauff de Kerguenec et Stapleton, la colonie a plutôt consolidé une position sociale dominante, puisque l'héritage antillais intervient tardivement pour la première, en 1760 exactement avec le mariage de l'un des fils aux Maré, famille implantée à la colonie depuis le début du siècle. La lignée Le Chauff appartient à la petite noblesse rurale bretonne, de tradition militaire et maritime. Elle compte dizaine de gardes-côtes, du Mont Saint-Michel à la presqu'île guérandaise. Enfin, la famille Stapleton est issue de la vieille noblesse irlandaise. Elle fait partie des exilés jacobites qui ont fui l'Irlande à la fin du XVII^e siècle. Elle émigre dans les Antilles anglaises d'abord, puis françaises dans la partie française de l'île de Saint-Domingue, avant de s'installer à Nantes en 1698.

Tableau 1 : Présentation des familles et chronologie des allers-retours aux Antilles

Galbaud du Fort	Philippe-François	<ul style="list-style-type: none"> - Départ à Saint-Domingue en 1735, juste après son mariage avec Agnès Dubreuil ; y reste cinq mois - Nouveau départ à la colonie la même année ou celle d'après, avec sa femme et sa belle-mère. - La famille s'y établit jusqu'en 1741, date à laquelle elle repart à Nantes et confie la plantation des Sources au gérant Berquin. - Nouveau départ à Saint-Domingue en 1762 ; y meurt en 1767
	son fils aîné François-Thomas	<ul style="list-style-type: none"> - né à Nantes en 1743 - épouse Marie-Alexis Tobin en 1775 - nommé gouverneur des îles Sous-le-Vent en 1792 ; Il débarque à Saint-Domingue en 1793 ; il en est expulsé et exilé en Nouvelle-Angleterre - décède en 1802
	5 ^{ème} fils Claude-Auguste	<ul style="list-style-type: none"> - né à Nantes en 1756 - part à Saint-Domingue au printemps 1791 ; n'y reste pas et émigre en Nouvelle-Angleterre
Le Chauff de Kerguenec	François	<ul style="list-style-type: none"> - épouse Catherine-Brigitte-Marguerite Maré à Nantes en 1760 - plantation donnée en gestion à Pierre Aubarbier de Manègre, sieur de la Feuillade, neveu du beau-frère de François Le Chauff.
	Son épouse : Catherine Maré	<ul style="list-style-type: none"> - née à Saint-Domingue, paroisse de l'Arcahaye - éducation au couvent des dames de Sainte-Elizabeth, paroisse Saint-Similien de Nantes
	Leur fils, François-	<ul style="list-style-type: none"> - né à Guérande en 1772 - voyage à Saint-Domingue en 1792. Il est porté sur la liste des émigrés

	Marie-Hyacinthe	- épouse Thérèse Bernard de Grandmaison en 1811 - décède en 1831 à Guérande
--	-----------------	--

Stapleton	Jean I	- Émigration d'Irlande et installation aux Antilles anglaises puis à Saint-Domingue - 1 ^{er} voyage à Nantes en 1698 - à cette date, sa fille Julienne, âgée de 10 ans, est à La Rochelle au couvent de la Providence - achat de la terre des Dervallières en 1701 ; décède à Nantes la même année.
	Jean II	- naissance au Cap Français en 1697 - mariage à Nantes avec Agnès O'Shiell en 1733 - ne repasse pas aux îles : en 1747, il fait l'acquisition de l'ensemble de Trèves-Cunault, - décède à Nantes en 1776
	Luc-Edmond	- naissance en 1733 au château des Dervallières - épouse en 1766 Marie-Anne de Lannion, dame d'Arradon, où le couple établit sa demeure principale - aucune présence aux îles - décède en 1816

Pays de Lathan	Donatien	- né à Savigné-sous-Rillé dans la Sarthe en 1675 - passe à Saint-Domingue et y épouse, paroisse de la Croix-des-Bouquets, Françoise-Geneviève Grandhomme - naissance de leurs sept enfants à la colonie dont André-Donatien et François-Charles Pays du Vau
	André-Donatien	- né à Saint-Domingue en 1707 - épouse en Anjou Catherine Gauvin de Vaumartin en 1729. Il ne repasse pas à la colonie
	Jacques-Marie	- né en Anjou en 1734 - épouse à Breil Françoise Ferréol de Ferron en 1771. La mère de celle-ci repasse à Saint-Domingue en 1770-1771 et n'est donc pas présente au mariage. - décède à Paris en 1814 - aucun voyage à Saint-Domingue

Dans trois cas sur quatre, on constate que les mariages apportent la dot sucrière et les carreaux, échus en héritage des pionniers du début du XVIII^e siècle, demeurent le plus souvent gérés en indivision. Le cas des Stapleton diffère. Ils sont les seuls à s'unir avec le monde négociant nantais. Le réseau irlandais prime sur la recherche d'héritières créoles et, pour les deux premières générations, les alliances s'intègrent uniquement dans la diaspora irlandaise nantaise, largement impliquée dans le négoce de la ville. La famille reste socialement et culturellement très proche du monde de l'armement.

Pour les trois autres familles, les alliances font des protagonistes des années 1750 des héritiers aux îles et des constructeurs en France, ce qui explique d'ailleurs qu'ils ne poursuivent pas la créolisation engagée par leurs aînés. Les fils Pays et Le Chauff n'ont ainsi jamais fait le déplacement Outre-mer, excepté un bref passage pour l'un des enfants guérandais au moment de la Révolution. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la double identité est par conséquent beaucoup moins géographique, mais elle reste culturelle. L'étude des bibliothèques des quatre familles prouve une culture commune de l'élite nobiliaire tentée par la propriété coloniale, culture non traditionnelle, ouverte sur le monde et souvent nourrie par une littérature éclairée, où l'influence de l'esprit des philosophes des Lumières s'avère prégnante. Le profil des bibliothèques inventoriées chez les protagonistes est atypique de la noblesse, mais il se révèle très similaire à celui des bibliothèques retrouvées chez les négociants. Le livre devient un outil d'information et de divertissement. On note la très faible part des domaines religieux et juridique, parallèlement la place prédominante accordée à l'histoire et surtout aux récits et atlas de voyages, une ouverture vers les sciences et les arts, et enfin une très bonne disposition pour la littérature et les belles-lettres. Il faut toutefois mentionner une nuance pour la bibliothèque de Stapleton aux Dervallières, qui se distingue par une plus forte proportion d'ouvrages de théologie et une part plus faible pour les sciences et les arts et surtout pour les belles-lettres. Elle contient plus d'écrits juridiques, ce qui est révélateur de son appartenance à la vieille noblesse. En outre, il est intéressant de préciser que certains ouvrages n'échappent pas à une connotation philosophique voire pamphlétaire. François Le Chauff possède ainsi trois volumes intitulés « *Les Incas de Marmontel* » où l'auteur, entre conte moral et roman idéologique, stigmatise l'esclavage.

B- La mobilité des capitaux

L'étude de la constitution des patrimoines met en évidence des situations largement différenciées quant à la nature et à la superficie des domaines, mais c'est la terre du Fort, propriété Galbaud, qui se distingue le plus des autres propriétés. La gestion de cette seigneurie sur les bords de l'Erdre apparaît très peu spéculative : les fermages des métairies et borderies ne sont pas réévalués. Il n'y a pas d'achats de terres et la famille n'a pas non plus investi dans un fonds angevin comme elle y avait un temps pensé. La demeure du Fort et les jardins alentour ont malgré tout été réaménagés dans les années 1750. À *contrario*, l'exploitation sucrière a constitué la primauté de leurs préoccupations et la présence aux îles de Galbaud est largement synonyme d'améliorations de la structure d'exploitation sucrière. On a par conséquent affaire

à une réelle dissymétrie d'investissement entre les deux continents. C'est la seule dynastie qui a vu l'établissement prolongé en gestion directe du colon sur les terres antillaises dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Pour les autres, nous sommes devant trois cas de figure différents : le rachat en l'état de propriétés pour les familles Pays avec la propriété de Lathan et Stapleton pour les Dervallières. La lignée Le Chauff présente le cas d'une création seigneuriale résultant de différentes acquisitions et échanges. À l'échelle supérieure, le fils Stapleton opère la création d'un comté, l'ensemble des terres acquises par deux générations en l'espace de soixante années s'étend sur une superficie de 7 000 hectares.

Il est clair que trois des quatre familles coloniales présentent une puissance financière en très forte expansion au cours du siècle, ce qui pose indéniablement la question des capitaux d'investissement et des liens financiers avec la colonie. Pour ces familles, l'étude de la chronologie des achats montre une interaction patente entre la constitution des patrimoines de part et d'autre de l'Atlantique. Concernant l'acquisition de la terre des Dervallières par exemple, la manne sucrière est clairement stipulée comme moyen de paiement, les clauses du contrat notarié établissant le paiement à 400 milliers de sucre pesant, soit environ la totalité de la production annuelle de la plantation familiale. Mais plus encore, la massivité et la rapidité des investissements de la lignée irlandaise suggèrent que si la manne sucrière n'est pas une rente exponentielle, c'est bien elle qui constitue le moteur de la capacité d'investissement foncier en métropole. Toutefois, l'argent des îles ne dispense pas de faire appel au monde négociant pour compléter les engagements financiers puisque en 1748 Jean Stapleton emprunte 200 000 livres tournois³⁸ au denier 20 à l'armateur nantais Guillaume Grou, son beau-frère³⁹. Le total des patrimoines nantais et angevins de la lignée Stapleton s'élèvent respectivement à plus de 100 000 livres tournois et 700 000 livres tournois, soit au final la somme colossale de 790 262 livres tournois exactement, acquis en un demi-siècle seulement.

³⁸ L'emprunt est explicitement motivé dans l'acte notarié : les époux Stapleton s'engage à payer « *la somme de 10 000 livres tournois de rente hypothécaire annuelle et perpétuelle (...) Cette vente [est réalisée] à raison du denier 20 moyennant la somme de 200 000 livres tournois que Stapleton reconnaît avoir reçue [et qu'il a] déclaré employer à faire partie du paiement de l'acquisition qu'ils ont fait de la terre et comté de Trèves situé près Saumur* ». Arch. Dép. 44, 4 E 2 / 364, Constitut pour Jean Stapleton de 10 000 livres de rente au principal de 200 000 livres à Guillaume Grou, 1^{er} juin 1748.

³⁹ L'épouse de Guillaume Grou (1698-1774) est Anne O'Shiell, la sœur d'Agnès, épouse Stapleton. La troisième sœur, Marie, s'est unie à Antoine Walsh. La première reçoit 100 000 livres de dot, la seconde, 80 000 et la troisième 100 000. La famille Grou appartient à l'élite négociante reconnue sur la place de Nantes : sa fortune est évaluée en 1723 à 140 000 livres. Pour comparaison, celle des Michel, autre figure nantaise du commerce est estimée 300 000 livres. Cf. J. MEYER, « La famille des Grou », in *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 99, 1960, p. 120 et 124-125.

La mobilité des capitaux est également vérifiable dans le cas des investissements opérés par les Pays et les Le Chauff. Les premiers acquièrent la terre de Lathan vingt années après l'implantation antillaise. Pour la famille Le Chauff, la constitution du domaine de Kerguenec est antérieure à la gestion antillaise des années 1760, mais la famille investit dix ans plus tard dans la seigneurie de La Motte-Almand à Saint-Nazaire. En outre, la période révolutionnaire corrobore cette interaction financière, puisque les familles Le Chauff et Pays parviennent à racheter rapidement, la totalité pour la première et une bonne partie pour la seconde, des terres soustraites à leurs domaines par le séquestre. Les procédures de rachats prennent plus de temps pour les propriétés de la lignée irlandaise. La plantation sucrière demeure donc profitable malgré les troubles insurrectionnels et l'exemple de l'habitation Maré prouve justement qu'elle l'est d'autant plus à ce moment-là. Or cette approche n'est possible que par les archives émanant directement de la famille, car les papiers de l'indemnité s'appuient sur une réalité chronologiquement trop postérieure qui fausse totalement les données. Ils les sous-estiment pour Maré et les surestiment pour les sucreries des Varreux et de Macnemara, ce qui pourrait également être le cas du prix mentionné pour la plantation des Sources.

C- Rentabilité et rendement

Dans notre perspective d'étude des interférences économiques entre les propriétés coloniales et métropolitaines d'un même patrimoine familial, nous nous sommes intéressés aux modes de gestion, tant la location de la propriété utile des ensembles seigneuriaux, que les prérogatives féodales exercées sur la propriété éminente de ces mêmes terres, ou encore le mode de délégation pour la gestion des plantations coloniales.

En ce qui concerne la seigneurie, la thèse confirme les analyses précédemment établies pour les régions de l'Ouest, à savoir qu'on assiste à une transformation de la nature de la gestion seigneuriale. Les exemples témoignent de la prééminence de la propriété utile sur la propriété éminente, ce qui ne permet pas de conclure à l'existence d'une réaction seigneuriale. Les schémas observés s'inscrivent dans une continuité du système féodal. L'institution seigneuriale reste vivace. Cette gestion rationnelle n'est pas exceptionnelle. En revanche, il faut souligner la rapidité avec laquelle trois protagonistes ont opéré pour constituer de telles entités seigneuriales, créées de toutes pièces dans deux cas sur quatre. Les baux et les actes de retraits féodaux donnent à voir des propriétaires ouverts aux techniques nouvelles et aux méthodes culturelles, qui manient habilement les possibilités que leur offre la législation

féodale, dans le but de rationaliser au mieux la gestion de leurs seigneuries. On constate une tendance très spéculative. Les seigneurs fonciers s'adaptent à une conjoncture porteuse et au développement du marché agricole, ce qui constitue le signe de la modernisation des élites et, en ce sens, le mode de gestion américain a pu jouer le rôle de catalyseur.

Pour la question centrale de la rentabilité coloniale, le travail de thèse tend à montrer qu'elle reste ouverte et qu'elle mérite encore largement d'être discutée. Entre les analyses qui établissent que l'activité des plantations a produit des enrichissements considérables à la base du développement du capitalisme du XIX^e siècle et la contre-théorie arguant que la Révolution n'a fait qu'achever un système déjà moribond, les exemples familiaux étudiés ne permettent pas de trancher. Ils témoignent au contraire de la forte disparité des résultats financiers, selon les gestions, la localisation géographique des sucreries et la situation conjoncturelle. Cependant, le cas de la sucrerie Maré impose la nécessité de nuancer à la fois le problème, si largement avéré comme inhérent au monde colonial, de l'endettement, et celui d'une moindre rentabilité des fabriques sucrières à la toute fin du siècle. Sur ce dernier point, les sources familiales de la plantation Maré offrent un éclairage neuf sur une période qui est habituellement bien mal connue. En effet, on note la multiplication par cinq du volume sucrier entre 1795 et 1798, et par sept celui du net produit. Celui-ci atteint 333 971 livres tournois pour la dernière année, pour un revenu net qui ne peut être qu'approximativement estimé, vu la non-connaissance des frais à la colonie, entre 117 641 et 230 690 livres tournois. La conjoncture est alors particulièrement spéculative. Par ailleurs, il faut souligner que la sucrerie Maré est située à l'Arcahaye, soumise à cette période à la domination anglaise, ce qui assure un calme relatif et permet à la plantation de continuer son activité sucrière. Néanmoins, les chiffres prouvent une adaptation rapide et efficace aux processus de commercialisation et de transaction avec les négociants de l'Europe du Nord. S'il est certain que le cas de la plantation Maré reste particulier, il témoigne malgré tout d'une situation antillaise largement profitable aux colons guérandais à cette date.

Tableau 2 : La hausse des prix des biens coloniaux (en livres tournois⁴⁰)

Propriétaires	Pays	Le Chauff	Galbaud	Stapleton
Nom de la sucrerie	Varreux	Maré	Sources	Macnemara
1701	-	-	85 000	-
1710	-	-	136 752 ⁴¹	-
1741	-	-	142 857 338 346 ⁴²	-
1743	-	-	-	-
1751	-	-	-	400 000
1777	-	-	-	-
1785	1 025 000 ⁴³	-	-	-
1786	-	-	-	875 061
1789	1 204 874	813 320	1 158 250	1 136 300

Tableau 3 : Effectifs serviles des quatre ateliers

Sucreries	Varreux	Maré	Sources	Macnemara
Carreaux plantés en cannes	80	65-70	80	56 en 1786 70 en 1790
Effectif servile	196 en 1771 ⁴⁴ 175 en 1784	Environ 200 en 1798	Entre 120 et 170 79 en 1798	137 en 1786 31 en 1794 68 en 1798
Achat d'esclaves	30 en 1784	186 en 1785	63 en 1755, plus achats ponctuels et fractionnés	?

⁴⁰ Toutes les estimations en livres coloniales ont été converties en livres tournois, sur la base d'une livre tournois équivalant à 1,33 livre coloniale. Toutefois, au début du siècle, la différence entre les deux monnaies était un peu moins forte car G. Debien note que l'estimation de l'habitation des Sources, portée à 100 000 livres coloniales, correspond à 85 000 livres tournois. Nous avons donc retenu cette dernière valeur et appliqué la même équivalence pour l'estimation de 1710, tandis que nous avons repris la concordance d'une livre tournois pour 1,33 livre coloniale pour les autres dates, plus tardives et postérieures à la stabilisation de la monnaie de 1726. La correspondance en livres tournois réduit forcément les écarts entre les différentes estimations. Le cas est particulièrement patent pour les Sources entre celles de 1710 et 1741. C'est pourquoi nous maintiendrons dans le corps du texte, lorsque cela paraît plus aisé pour la compréhension, en parallèle du prix en livres tournois, la valeur en livres coloniales.

⁴¹ Arch. Dép. 44, 175 J 4, État général des biens laissés par feu Jean Duquesnot, dressé par Périgny notaire à Léogane, 11 et 12 juillet 1710.

⁴² La première valeur correspond à l'inventaire de partage (Arch. Dép. 44, 175 J 10, Inventaire du 21 août 1741) et la seconde à une proposition de vente.

⁴³ Arch. Dép. 86, série J, dépôt 65/ 60, Inventaire de la plantation Macnemara, 12 juin 1786.

⁴⁴ Selon le contrat de mariage de Jacques-Marie Pays de Lathan et Françoise Louise Modeste Ferron, 19 juin 1771. Arch. Nat., Minutier central, XCVI, 460.

L'autre cas d'étude comptable est celui de la sucrerie des Sources. Les archives consultées donnent à voir l'évolution de ce bien colonial sur l'ensemble du siècle, ce qui est suffisamment rare et précieux pour être souligné. Elles témoignent d'une baisse de la rentabilité foncière très importante entre le pionnier du début du siècle et son arrière-petit-fils. Cependant, l'habitation est conséquente. Sa valeur, dans un contexte d'inflation générale des propriétés coloniales, est multipliée par quatorze entre 1701 et 1789, en période de stabilité monétaire après 1726. Elle passe d'environ 85 000 à 1 158 250 livres tournois. La productivité de la terre reste pourtant très faible dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et constitue la cause première du peu de rentabilité de la sucrerie des Sources. Sa situation demeure beaucoup plus classique en termes de réseaux négociants, lesquels sont circonscrits à la cité nantaise. Elle entretient une fidélité commerciale avec deux grandes maisons de la place portuaire, les Deurbroucq d'abord, les Guillon ensuite. Le changement de l'un à l'autre est révélateur de la crise colon-négociant : les comptes courants créditent de larges sommes à la famille Galbaud, dont les montants dépassent les rentrées d'argent réelles. L'engrenage de l'endettement colonial est amorcé. La proximité commerciale avec le négociant-banquier est l'un des facteurs majeurs du grossissement de la dette, derrière celui de la très faible productivité de la terre. On n'hésite pas à lui demander une majoration de la pension sucrière. À l'inverse, l'éloignement géographique d'un négociant de l'Europe du Nord et l'indivision des parts dans la sucrerie Maré contraignent les héritiers à ne pas pouvoir anticiper sur leurs revenus. Il reste évident que le peu de rigueur comptable du gérant Berquin ajoute également sa contribution au processus de l'endettement de la sucrerie Galbaud. Les comptes de régie de cette dernière se révèlent peu rigoureux, les soldes étant facilement reportés d'une année sur l'autre. On est loin de la clarté rédactionnelle du gérant Manègre pour l'habitation Maré.

Les deux exemples, étudiés à partir de sources familiales originales et denses, posent donc les deux versants d'une réalité coloniale très différente en terme d'ancienneté de l'établissement, de mise en gérance, de procédés comptables et de politique d'investissement humain servile. C'est cette dernière variante qui paraît la plus déterminante, car en l'absence d'alternative de mécanisation et même de progrès dans les outils manuels, si le planteur n'investit pas dans la force humaine, son rendement agricole reste faible.

Il faut par conséquent renforcer la main-d'œuvre servile pour augmenter le rendement et donc améliorer la rentabilité. Or, si l'atelier des Sources constitué au tout début du XVIII^e siècle forme encore, un demi-siècle plus tard, un noyau dur et organisé en structures familiales, il reste numériquement faible. La créolisation des esclaves n'a pas suffi à le

renouveler naturellement. L'habitation manque de bras et la population servile est exploitée au maximum, comme sur les autres sucreries étudiées. Les achats de captifs africains demeurent ponctuels, fractionnés et limités. La gestion est hésitante. Celle de Maré est assurée, rigoureuse et totalement déléguée, signe parfait d'une mise en gérance entreprenante réussie aux heures les plus sombres de l'histoire coloniale, celles de l'insurrection générale de la partie française de Saint-Domingue.

Par ailleurs, les grandes disparités observées dans la productivité de la terre suggèrent que la rentabilité du sol repose sans doute bien moins sur une innovation technique agricole que sur une utilisation massive de travailleurs à l'hectare. Les mesures de la productivité humaine présentent en effet des écarts moindres, ce qui prouve une exploitation humaine maximale. Les chiffres calculés pour les quatre plantations majorent considérablement les moyennes de productivité humaine établies par David GEGGUS et Jacques de CAUNA, qui avaient appuyé leurs démonstrations du taux de surmenage sur le rapport du nombre d'esclaves/superficie, alors que les données relatives au volume produit indiquent que si les deux notions peuvent être liées, elles ne sont pas inversement proportionnelles. Un atelier où le nombre d'esclaves par carreau est élevé, comme à Maré, n'est pas nécessairement celui où la pression sur les travailleurs est minimale, bien au contraire, ce qui est rendu patent par la très forte mortalité des esclaves. En revanche, un *ratio* important permet une productivité de la terre bien supérieure. En ce sens, la performance de l'économie de plantation repose bien en grande partie sur un appel massif aux travailleurs serviles⁴⁵. On peut donc dégager deux types de gestions : l'une, plus capitaliste, impose d'investir en esclaves pour obtenir un rendement à l'hectare plus élevé, tandis que dans le cas d'une gestion traditionnelle, plus rentière, le seul moyen de s'enrichir est alors d'augmenter la surface cultivée.

Excepté les archives de la famille Galbaud du Fort, c'est la première fois que ces fonds privés coloniaux, originaux et souvent inédits, font l'objet d'une étude. Nous souhaitons donc, grâce à ces deux opportunités offertes par des fonds largement documentés sur le quotidien des habitations antillaises, croiser les analyses de quatre corpus coloniaux riches en inventaires, correspondances et bilans comptables et apporter un nouvel éclairage sur le vécu colonial à la fin de l'Ancien Régime, en lui rendant sa perspective, si souvent tronquée, de ses origines et conséquences en métropole, tant sur la façade Atlantique que dans l'arrière-pays.

⁴⁵ A. YACOU, « Essor et déclin du système esclavagiste des habitations sucrières à Cuba et en Guadeloupe », in Actes du colloque *Commerce et plantation dans la Caraïbe, XVIII^e et XIX^e siècles*, Bordeaux, mars 1991, Bordeaux, 1992, Centre d'histoire des espaces atlantiques, Collection de la Maison des Pays ibériques, p. 194.